

Projet d'aménagement de la Bassée



Olivier Jacque

Ce projet est-il une priorité?

Tout d'abord, la carte des zones impactées par une crue type 1910, présentée lors de la réunion de Corbeil. pour le cœur de l'agglomération parisienne, semble être le plan Borreux qui appartient au rapport Picard qui est vieux de près d'un siècle. Même si ce plan a été utilisé, faute de mieux, pour élaborer les PPRI dans la Petite couronne, il paraît évident que l'EPTB Seine Grands Lacs devrait faire une étude beaucoup plus précise des zones impactées par une crue exceptionnelle, avant d'engager un budget d'un demi-milliard d'euros. D'autre part, il existe dans la zone centrale de l'Ilede-France, des protections locales aux performances très hétérogènes. Paris est protégé contre une crue de hauteur identique à celle de 1910, alors que le reste du territoire ne l'est que pour une crue type 1924, voire 1955 ou même 1982. La priorité est donc d'améliorer les protections locales et de les amener partout à la cote de la crue 1910, et même si possible à une cote un peu supérieure. La culture du risque qui doit être développée consiste à rechercher des réponses locales au risque inondation, et non d'attendre une réponse globale qui viendrait de l'extérieur.

Enfin, et cela est certainement la question la plus importante, ce projet doit-il être la première priorité de l'EPTB ? Les deux missions principales, et ce sont mêmes les seules actuellement de l'EPTB, sont héritées de l'IIBRBS (institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine). Il doit, grâce aux quatre barrages qu'il gère, écrêter les crues l'hiver et soutenir les étiages l'été. Or lors d'un séminaire organisé par l'ONEMA, le MEEMDDM et le GICC (programme de gestion et impacts du changement climatique), intitulé "changement climatique, impacts sur les milieux aquatiques et conséquences pour la gestion", il a été clairement affirmé, même si cela est entouré de certaines incertitudes liées aux modèles de changement climatique: "En

Monsieur Olivier JACQUE
92290 Chatenay-Malabry

hiver, seules quelques rivières alpines enregistreraient une hausse de leur débit. Pour les débits extrêmes les simulations montrent des évolutions assez faibles des débits de crue, mais une augmentation nette et générale de la fréquence et de la sévérité des étiages. Pour la Seine, sur la base de dix scénarios régionalisés et de cinq modèles hydrologiques, on observe un décalage, aux horizons 2050 et 2100, des crues et des étiages qui seraient retardés, et surtout une baisse globale des débits sous l'effet de la chute, des précipitations annuelles et du réchauffement. Les mêmes scénarios montrent une chute de 27 % du rechargement des nappes à l'horizon 2050, soit 2200 Mm³ par an, ce qui est un déficit considérable comparable aux prélèvements d'eau annuels totaux actuels (tous usages de l'eau)"1. Florence HA-BETS, chargée de recherche au CNRS, présentant le 3 décembre 2009 l'impact du changement climatique sur la ressource en eau du bassin de la Seine, travail basé sur les données issues du GIEC et du projet GICC ReX-HySS, énoncait une "forte diminution des débits, surtout en automne et en hiver" et chiffrait la réduction du débit à Proses à - 129 m³/s en 2050 (incertitude +/- 43 m³/s) soit - 24 % (incertitude +/- 8 %) par rapport au débit actuel et à - 152m³/s en 2100 (incertitude +/- 59m³/s) soit - 28 % (incertitude +/- 11 %) par rapport au débit actuel. Résultats pour lesquels l'incertitude est bien inférieure à la diminution de débit, - 24 % et -28 %2.

La Seine est le fleuve français qui connaît le débit le plus faible, fréquemment moins de 100 m³/s, quelques fois moins de 75 m³/s en été à Paris malgré le soutien des barrages réservoirs, soit un débit naturel compris entre 30 et 60 m³/s. A titre anecdotique, lors de l'été 1942, on pouvait traverser la Seine à pied à Paris. D'autre part c'est également, dans sa partie centrale et aval, le fleuve français qui subit la plus forte pression anthropique, compte tenu de l'importance de la popu-

Aussi, toute baisse de son débit d'étiage, si nous ne faisons rien, entrainera une tension sur la production d'eau potable (lors de la dernière vidange décennale du barrage Marne, il a déjà fallu ménager ce vecteur de production d'eau potable), perturbera gravement la production d'énergie (interruption, en particulier mais pas uniquement du fonctionnement de tranches de la centrale nucléaire de Nogent), réduira pour l'agriculture les possibilités d'irrigation et d'arrosage, occasionnera une pollution du fleuve par diminution de la dilution des eaux sortant des stations d'épuration, gênera la navigation et toutes les activités nautiques, etc. Les conflits d'usage de l'eau s'aggraveront et se multiplieront. L'équilibre écologique du fleuve sera gravement perturbé par le manque d'eau, de vitesse du flux, d'oxygène et par l'augmentation de la concentration des polluants. Lors de certains étés, la situation est

lation et des activités industrielles qui le bordent.

La multiplication des arrêtés sécheresse qui entrent en application de plus en plus tôt chaque année, est un indicateur de la baisse générale des débits des fleuves français engagée depuis déjà dix à vingt ans.

déjà tendue, elle risque de devenir insupportable dans

les prochaines décennies.

Alors, la première priorité, lorsque l'on regarde l'avenir et la pénurie d'eau qui s'annonce, n'est-elle pas de construire un ou plusieurs ouvrages permettant de soutenir les débits d'étiage sur la Seine et ses affluents ? L'EPTB a dans ses cartons un tel ouvrage étudié il y a une vingtaine d'années, le barrage des Cotes de Champagne situé sur la Marne. Ce type d'ouvrage aurait l'avantage de répondre aux contraintes du changement climatique en soutenant les étiages de la Marne et de la Seine à l'aval de la confluence, et en plus, de participer à l'écrêtement des crues en limitant le débit de la Marne.

- 1 > Voir page 11 du document de synthèse du séminaire du 29 et 30 juin 2009 à Paris.
- 2 > Plus d'information sur le site http://www.sisyphe.jussieu.fr/agnes/rexhyss/index.php.

www.debatpublic-crueseinebassee.org

CPDP Crue Seine Bassée - Centre d'affaires Claudel - 1, rue des Ponts - 10400 NOGENT-SUR-SEINE - Tél : 03 73 27 02 36 - contact@debatpublic-crueseinebassee.org

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Un investissement non financé et un coût de fonctionnement exorbitant

Actuellement, seules les études préalables à la réalisation de l'aménagement de la Bassée sont financées, aucun financeur ne s'est engagé à contribuer au financement des travaux. L'EPTB qui fait déjà difficilement face à un très important programme de travaux de grosses réparations sur ses quatre barrages réservoirs, n'a pas les recettes nécessaires pour s'engager dans la réalisation d'un tel aménagement.

En fonctionnement, l'EPTB n'a que les recettes qui lui sont apportées par les quatre départements constitutifs de l'IIBRBS soit environ 13 M€/an. Sur cette somme, 2 à 3 M€/an vont au compte d'investissement, les 10 M€ restants lui permettent aujourd'hui de stocker 800 Mm³ en hiver afin d'écrêter les crues et de les relâcher en été et à l'automne pour soutenir les étiages. L'aménagement qui nous est proposé nécessite à lui seul un budget

de fonctionnement de 5,7 M€/an ce qui entrainerait une augmentation de plus de 50 % du budget actuel dédié au fonctionnement des barrages réservoirs.

En moyenne un barrage réservoir stocke et libère 200 Mm³ pour moins de 2,5 M€ de coût de fonctionnement, alors que l'aménagement de La Bassée coutera 5,7 M€/an pour stocker 5,5 Mm³ une fois tous les 5 à 6 ans, soit 31 M€ pour stocker 55 Mm³. 1m³ stocké à La Bassée coûte 50 fois plus cher qu'1m³ stocké dans un barrage et il ne contribue pas au soutien d'étiage. Si on ne prend en compte que l'écrêtement des crues, on peut donc dire que le coût du stockage à La Bassée sera 100 fois supérieur à celui d'un barrage.

L'EPTB propose de financer ce coût de fonctionnement exorbitant par une redevance perçue sur les personnes et les entreprises situées dans les zones inondables et qui bénéficient de la limitation du

risque d'inondation obtenue grâce à l'aménagement de la Bassée. Ceci est-il juridiquement possible ? Comment déterminer l'assiette des redevables de facon non discutable? Comment établir le montant de la redevance payée par chaque bénéficiaire ? Où sont les solidarités locales et de bassin dans cette proposition? Cette redevance pour service rendu est une proposition théorique non réellement étudiée dont la mise en œuvre paraît actuellement totalement utopique. On peut par ailleurs s'étonner que les départements membres de l'EPTB, voire d'autres collectivités territoriales du bassin, ne soient pas prêts à financer un tel aménagement et son fonctionnement, s'il apporte une réelle sécurité à un coût acceptable aux populations impactées par le risque inondation.

Interférence entre l'aménagement de la Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray sur Seine et Nogent sur Seine.

Le projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent est un projet ancien, qui a été abandonné après une enquête publique dans les années 80, à cause des risques d'aggravation des crues et des inondations qu'il provoquait sur les territoires situés à l'aval. En effet la transformation d'une rivière en canal, même partiellement, entraîne une augmentation de la vitesse du flux, et par làmême, contribue à la construction dynamique d'une crue, d'où une augmentation de la hauteur d'eau et du risque d'inondation à l'aval.

La relance de ce projet, cher à de nombreux élus locaux de l'Aube et au maire de Provins, Christian Jacob, aurait selon la presse locale le soutien du Président de la République. Il permettrait le développement du port de l'Aube et de sa plateforme trimodale. L'Ingénieur général des Ponts et Chaussées Pierre Verdeaux, chargé d'un rapport

en 2008 sur le sujet par le Secrétaire d'Etat aux transports, mentionne que les deux projets, Bassée et Seine à grand gabarit, ne sont pas incompatibles mais que des études devront être menées pour examiner l'impact hydraulique du canal et des aménagements prévus sur l'aval.

L'IIBRBS qui dans le passé s'est montrée défavorable à ce projet, considérant qu'il était incompatible avec le projet de la Bassée, semble aujourd'hui s'en accommoder. VNF, maître d'ouvrage du canal, propose plusieurs scénarios pour réaliser son ouvrage, alors que le canal est déjà partiellement creusé. En effet, les matériaux nécessaires à la construction de la centrale nucléaire de Nogent ont été prélevés de manière à pré configurer le futur canal.

On peut intuitivement, penser que l'aménagement de la Bassée ne fera que compenser l'augmentation des crues occasionnée par la réalisation du projet Seine à grand gabarit. Il devrait appartenir bien logiquement à un collège d'experts indépendants, sans aucun lien avec VNF, de déterminer l'impact hydraulique du futur canal et des aménagements prévus sur la seine et les territoires situés à l'aval. Suite à ce travail, en cas de réalisation du canal, VNF devrait avoir l'obligation de financer l'investissement et le fonctionnement des mesures compensatoires à l'augmentation du risque d'inondation occasionnée par son projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent. Il paraît en effet très peu probable, pour ne pas dire impossible, que les territoires situés à l'aval de Bray-sur-Seine ne connaissent pas une aggravation de leur risque d'inondation en cas de réalisation du projet de mise à grand gabarit de la Seine.

Conclusions

L'aménagement de la Bassée par l'EPTB en zone d'expansion de crue est un projet :

- Non prioritaire
- Au coût de fonctionnement exorbitant
- Qui risque de n'être qu'une mesure compensatoire à l'aggravation des phénomènes de crue et des risques d'inondations, occasionnés par la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent-sur-

Seine. Dans ce cas, il appartient à VNF d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement lié à la réalisation du canal à grand gabarit et d'en financer l'investissement et le fonctionnement.



